



# Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église, C.P. 1120  
Napierville (Québec) J0J 1L0

## AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de Napierville, le 14 juillet 2022 à 19 h 30.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure 2022-08.

### Nature et effets :

Demande de dérogation mineure à la disposition du règlement Z2019 concernant la largeur minimale des lots. La demande, si elle est accordée, aura pour effet d'autoriser une largeur de 10.37 mètres contrairement aux normes établies dans la grille de spécification pour la zone V3-2 du règlement de zonage Z2019.

### Identification du site concerné :

Cette construction se situe au 264, rue Saint-Henri dans la zone V3-2, sur le lot 5 824 848 du cadastre du Québec. La demande est formulée par Monsieur Maxime Fortier.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce 28<sup>ième</sup> jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-deux.

Julie Archambault  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière